



PREFET DE LA VENDEE

ARRETE PREFECTORAL n° 11/DDTM/641

portant modification de la composition du comité de pilotage du document d'objectifs
Natura 2000 de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) n° FR 5212011
"Plaine calcaire du Sud-Vendée"

LE PREFET DE LA VENDEE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU la directive européenne n° 79/409/CE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages ;
- VU la décision de la Commission européenne en date du 10 janvier 2011 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;
- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-2 et R.414-8 à 12 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU l'arrêté préfectoral 08/DRCTAJE/1-490 du 9 septembre 2008 portant composition du comité de pilotage du document d'objectifs Natura 2000 de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) n° FR 5212011 « Plaine calcaire du Sud-Vendée » ;

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée ;

ARRETE :

Article 1 : L'article 1er de l'arrêté n° 08/DRCTAJE/1-490 du 9 septembre 2008 est modifié comme suit :

Dans le Collège des administrations de l'Etat et autres établissements et organismes publics :

En lieu et place de :

- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Vendée
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement
- Madame la Directrice Régionale de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Lire :

- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Vendée
- Monsieur le Directeur Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée, Monsieur le Sous-Préfet de Fontenay-le-Comte, Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à l'ensemble des membres du comité de pilotage.

La Roche sur Yon, le **4 SEP. 2011**

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Vendée,

François PESNEAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA VENDEE

Situation au 14 septembre 2011

**Composition du comité de pilotage du document d'objectifs Natura 2000
de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) n° FR FR5212011
« Plaine calcaire du Sud-Vendée »**

Arrêté préfectoral n° 08/DRCTAJE/1-490 du 9 septembre 2008 portant composition
Arrêté préfectoral n° 11/DDTM/641 du 14 septembre 2011 portant modification

Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements :

(Chaque membre peut être représenté)

- Monsieur le Président du Conseil Général de la Vendée
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de l'Hermenault
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Hermine
- Monsieur le Maire de Auzay
- Monsieur le Maire de Le Langon
- Madame le Maire de Mouzeuil Saint-Martin
- Monsieur le Maire de Nalliers
- Monsieur le Maire de Pétosse
- Monsieur le Maire de Le Poiré-sur-Velluire
- Monsieur le Maire de Pouillé
- Monsieur le Maire de Saint-Aubin-la-Plaine
- Monsieur le Maire de Saint-Jean-de-Beugné
- Monsieur le Maire de Saint-Etienne-de-Brillouet
- Monsieur le Maire de Sainte-Gemme-la-Plaine

Collège des professionnels, des associations et des usagers :

(Chaque membre peut être représenté)

- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Vendée
- Monsieur le Président de la Ligue de Protection des Oiseaux de Vendée
- Monsieur le Président de la Fédération départementale des Chasseurs de Vendée
- Monsieur le Président de l'Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie
- Madame la Présidente de l'Association de Défense de l'Environnement en Vendée
- Monsieur le Président de la Fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- Monsieur le Président de la Fédération Vendéenne de la Propriété Agricole

Collège des administrations d'Etat et autres établissements et organismes publics :

(Chaque membre peut être représenté)

- Monsieur le Préfet de la Vendée
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Vendée
- Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de l'Office National des Forêts des Pays de la Loire
- Monsieur le Délégué Interrégional Bretagne, Pays-de-Loire de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
- Monsieur le Directeur Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage